

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE D'ATOK

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION
AND DECENTRALISATION

EAST REGION

UPPER-NYONG-DIVISION

ATOK COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL STRUCTURE FOR
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLICS CONTRACTS

DEMANDE DE COTATIONS

N° **0007** /DCO/MINDDEVEL/SG/C-ATOK/SIGAMP/CIPM/2026 DU **10/08/2026**

POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION EN LAMPADAIRES SOLAIRES DANS L'ENCEINTE DU CENTRE TOURISTIQUE, COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

Demande de Cotations (DC)

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale, l'accord de crédit IDA N°72130 - CM afin de financer le coût du **PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotations est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet la réalisation des **travaux d'électrification en lampadaires solaires dans l'enceinte du centre touristique, Commune d'Atok, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.**

2. Le **Maire de la Commune d'Atok** invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 : Exigences du Maître d'Ouvrage, jointes à la présente DC. Dès la publication de la Demande de Cotations, les potentiels soumissionnaires pourront la retirer gratuitement au siège de la Commune d'Atok, ou auprès de l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG Est sis à Bertoua au quartier KPOKLOTA (carrefour Alain de Paris).

Fraude et Corruption

3. La Banque exige le respect des Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption et de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel qu'il est établi à l'Annexe A des Conditions Contractuelles.
4. Dans le cadre de cette politique, les Entrepreneurs autorisent et doivent faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de

3. La Banque exige le respect des Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption et de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel qu'il est établi à l'Annexe A des Conditions Contractuelles.

4. Dans le cadre de cette politique, les Entrepreneurs autorisent et doivent faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la Banque d'inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs à la Demande de Cotation et à l'exécution du marché (en cas d'attribution), et de les faire vérifier par les vérificateurs nommés par la Banque.

Éligibilité des matériaux, équipements et services

5. Les matériaux, équipements et services qui doivent être fournis en vertu du marché et financés par la Banque peuvent avoir leur origine dans tout pays, sous réserve des dispositions du paragraphe 9. À la demande du Maître d'Ouvrage, l'Entrepreneur peut être tenu de fournir une preuve de l'origine des matériaux, de l'équipement et des services.

Éligibilité des Entreprises

6. Dans le cas où l'Entreprise est un groupement d'entreprises (GE), tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes du marché. Le GE nommera un représentant qui a le pouvoir de mener toutes les affaires pour et au nom de tous les membres du GE pendant le processus de Demande de Cotation et, dans le cas où le GE est attributaire du Marché, lors de l'exécution du contrat.

7. Une Entreprise peut avoir la nationalité de tout pays, sous réserve des restrictions

en vertu des paragraphes 8 et 9 ci-après. Une Entreprise est réputé avoir la nationalité d'un pays si l'Entreprise est constitué, incorporé ou enregistré selon les dispositions des lois de ce pays, comme en attestent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants proposés pour toute partie du marché, y compris les services connexes.

8. Les entreprises et les personnes physiques peuvent ne pas être éligibles si indiqué au paragraphe 9 ci-dessous et:

(a) En droit ou en vertu de règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue qu'une telle exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services requis ; ou

(b) Par un acte de conformité à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou

de passation de marchés de travaux ou de services en provenance de ce pays, ou tout paiement à un pays, une personne physique ou une entité dans ce pays.

En ce qui concerne les paragraphes 5 et 7, pour l'information des Entreprises, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les services des pays suivants sont exclus de ce processus de passation de marchés :

(a) En vertu des paragraphes 5 et 8(a) : « *aucun* ».

(b) En vertu des paragraphes 5 et 8 (b) : « *aucun* ».

Une Entreprise qui a été sanctionnée par la Banque, conformément aux Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, tel qu'énoncé dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit dans l'annexe aux conditions contractuelles (Annexe A) arlinéa 2.2 d., ne sera pas admissible à soumettre une Cotation ou à être attributaire d'un marché ou bénéficiaire d'un marché financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant une période telle que la Banque aura déterminée. Une liste des entreprises et des personnes physiques exclues est disponible sur le site externe Web de la Banque : <http://www.worldbank.org/debarr>.

Une Entreprise qui est une entreprise ou une institution publique dans le pays du **Maître d'Ouvrage (MO)** peut être admissible à participer à la mise en concurrence et se voir attribuer un marché à condition qu'elle puisse établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'elle :

(a) Est légalement et financièrement autonomes ;

(b) Fonctionne en vertu du droit commercial ; et

(c) N'est pas sous la supervision du **Maître d'Ouvrage (MO)**.

Une Entreprise ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Toute Entreprise en situation de conflit d'intérêts sera disqualifiée. Une Entreprise peut être considérée comme en conflit d'intérêts aux fins du présent processus de Demande de Cotation, si l'Entreprise :

(a) Contrôle directement ou indirectement, est contrôlée ou est sous contrôle commun avec une autre Entreprise qui a soumis une cotation ;

(b) Reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'une autre Entreprise qui a soumis une cotation ;

(c) A le même représentant légal qu'une autre Entreprise qui a soumis une Cotation ;

(d) A une relation avec une autre Entreprise qui a soumis une Cotation, directement ou par l'entremise de tiers communs, qui la mette en mesure d'influencer la Cotation d'une autre Entreprise ou d'influencer les

décisions du **Maître d'Ouvrage (MO)** concernant le processus de Demande de Cotation ;

- (e) Ou l'un de ses affiliés a participé en tant que consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des ouvrages qui font l'objet du processus de Demande de Cotation ;
- (f) Ou l'un de ses affiliés a été recruté (ou est proposé d'être recruté) par le **Maître d'Ouvrage (MO)** ou l'Emprunteur pour la mise en œuvre du marché ;
- (g) Fournirait des biens, des travaux ou des services autres que des services de consultant résultant ou directement liés à des services de consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans la cette Demande de Cotation, qu'elle fournissait elle-même ou par toute société affiliée qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée ou est sous contrôle commun avec cette entreprise ; ou
- (h) A une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel cadre de l'Emprunteur (ou de l'organisme de mise en œuvre du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui : (i) participe directement ou indirectement à la préparation de la Demande de Cotation ou de spécifications et/ou à l'évaluation des Cotations, du marché en question; ou (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de ce marché à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus de Demande de Cotation et d'exécution du marché.

Validité des Cotations

9. Les Cotations seront valides jusqu'à quatre-vingt-dix(90) jours calendaires après l'ouverture des plis.

Prix proposé

10. L'Entreprise devra indiquer le prix total dans le formulaire intitulé « Cotation de l'Entreprise »
11. *L'Entreprise doit également fournir les prix unitaires de tous les éléments des Travaux décrits dans le Détail Quantitatif et Estimatif joint. Les articles pour lesquels aucun prix unitaire n'est fourni, ne feront pas l'objet de paiement à l'Entreprise par le Maître d'Ouvrage (MO) lorsqu'ils seront exécutés et seront considérés couverts par les prix unitaires pour d'autres articles et prix du Détail Quantitatif et Estimatif.*
12. *Les prix comprendront tous les droits, taxes et autres prélèvements payables par l'Entreprise en vertu du Marché, à compter de la date 7 (sept) jours précédant la date limite de soumission des cotations.*

13. Un Entreprise qui prévoit d'engager des dépenses dans d'autres monnaies pour les intrants nécessaires à l'exécution des travaux provenant de l'extérieur du pays du **Maître d'Ouvrage (MO)** et qui souhaite être payé en conséquence, doit indiquer une monnaie étrangère de son choix en plus de la monnaie locale en : **franc CFA BEAC XAF**

14. La/es monnaie/s de la Cotation et la/es monnaie/s de paiement devra/ont être la/es même/s.

Proposition technique

15. L'Entreprise doit fournir une proposition technique comprenant la description des méthodes de travail, du matériel, du personnel, du calendrier et toute autre information pertinente, suffisamment en détail pour démontrer l'adéquation de sa proposition pour répondre aux exigences des travaux et délai de réalisation.

(a) **Autre** : Le Prestataire produira également un **dossier administratif** composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité :

- (i) **Registre de Commerce** timbré ;
- (ii) **Attestation de Conformité Fiscale** timbrée ;
- (iii) **Plan de localisation** signé et timbré ;
- (iv) **Attestation de non-faillite** légalisée ;
- (v) **Attestation de non-exclusion des marchés publics** ;
- (vi) **Attestation pour soumission** délivrée par la CNPS ;
- (vii) **Attestation d'immatriculation fiscale** timbrée ;
- (viii) **Attestation de domiciliation bancaire** ;
- (xi) une attestation de catégorisation délivrée par l'autorité compétente. (MINTP).

N.B : Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, l'absence de l'une des pièces ci-dessus, ne constitue pas un critère éliminatoire, mais lesdites pièces seront exigées et déterminantes pour l'attribution du contrat.

Clarifications

16. Toute demande de clarification concernant la présente Demande de Cotation (DC) peut être adressée par écrit à :

Attention de : Maire de la Commune d'ATOK

Rue : Face Commissariat de Sécurité Publique de Ville : ATOK

Code postal : BP

Le délai de réception des demandes d'éclaircissements, exprimé en nombre de jours avant la date limite de dépôt des offres est de **sept (07)** jours. Le **Maître d'Ouvrage (MO)** fera copie de sa réponse à toutes les Entreprises, y compris une description de la demande de clarification, mais sans en identifier la source.

Soumission des Cotations

17. Les cotations seront déposées en **Sept (07) exemplaires** (dont un (01) original et six (06) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF et version modifiables). à l'adresse ci-dessous sous plis fermé avec la mention :

« DEMANDE DE COTATIONS N° **0007** DCO/MINDDEVEL/SG /C-
ATOK/CIPM/SIGAMP/2025 DU **10/08/2026** RELATIVE A LA REALISATION DES
TRAVAUX D'ELECTRIFICATION EN PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS
L'ENCEINTE DU CENTRE TOURISTIQUE, COMMUNE D'ATOK , DEPARTEMENT DU
HAUT-NYONG , REGION DE L'EST .

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

18. L'heure et la date limites pour la soumission des Cotations est le **08/09/2026 à 08 heures**

19. L'adresse pour la soumission des Cotations est la suivante :

Attention de : **Maire de la Commune d'ATOK**

Ville : **ATOK**

Code postal : **BP :**

Pays : **Cameroun**

Numéro de téléphone : **694 274 576/652 282 473**

Adresse électronique :

Ouverture des Cotations

20. L'ouverture des **plis** aura lieu dans la salle des Actes de la Commune d'ATOK , le **08/09/2026 à 09 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) placée auprès de la Commune d'ATOK.

Évaluation des Cotations

21. Les Cotations seront évaluées afin de s'assurer de la conformité de la proposition technique.

- ✓ Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;

21. Les Cotations seront évaluées afin de s'assurer de la conformité de la proposition technique.

- ✓ Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
- ✓ Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Évaluation de la qualification technique de chaque offre recevable suivant la grille d'évaluation des offres ;

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

NB :

L'offre est conforme pour l'essentiel si elle compte les 10/12 de oui et admise à la suite de procédure

Si la première offre moins disante ne satisfait pas aux exigences de la qualification, on passe au second et ainsi de suite.

L'entreprise ayant présenté une « Attestation de Catégorisation » délivrée par le MINMAP remporte d'office les mentions « Oui » des points N° 3 et N° 4 et N° 5 de la grille d'évaluation ci-dessus.

- ✓ Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- ✓ Élaboration d'un tableau récapitulatif des Cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant.

Aux fins de l'évaluation et de la comparaison, la/es monnaie/s des cotations doit/vent être convertie/s en une même monnaie. La monnaie qui doit être utilisée aux fins de comparaison pour convertir les prix proposés, exprimés dans diverses monnaies en la monnaie de comparaison au taux de change à la vente sera la suivante : franc CFA (XAF) La source du taux de change est la suivante : la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). La date du taux de change est : vingt-huit (28) jours avant la date de remise des offres. (NB : Si la monnaie de référence n'est pas cotée à cette date, le taux de change sera celui du dernier jour précédent coté.).

22. Pour les Cotations techniquement conformes, les prix totaux évalués, à l'exclusion des sommes provisionnelles et toute provision pour les imprévus, mais y compris les travaux en régie lorsque leurs prix sont établis de manière

compétitive, seront ensuite comparés pour déterminer le prix/s évalué le plus bas.

Pièces n°	Désignation	NOTATION BINAIRE
	<u>Examen préliminaire</u> (Conformité pour l'essentiel)	
1.	Présentation de l'Offre	
	1.1- Respect de l'ordre prescrit dans la DC et Intercalaires	Oui/Non
	1.2- Lisibilité et Pagination	Oui/Non
	Eléments constitutifs de l'offre	
	1.3- la lettre de cotation, datée et signée	Oui/Non
	1.4- Le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif estimatif dûment rempli daté et signé	Oui/Non
	1.5- une proposition technique comprenant la description des méthodes de travail, du matériel, du personnel, du calendrier(délai d'exécution)	Oui/Non
	1.6- Note technique détaillée concernant l'organisation des travaux	Oui/Non
	1.7- Description des règles de protection socio-environnementale (protection de l'environnement, sécurité, santé et hygiène des personnels du chantier, code de conduite)	Oui/Non
	1.8- Planning détaillé d'exécution des travaux avec délais ≤ quatre vingt dix (90) jours	Oui/Non
	1.9- Rapport de visite des sites (justifié par les prises de vue et un rapport pertinent)	Oui/Non
	1.10- Cahier des clauses techniques particulières, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
	1.11- Cahier des clauses environnementales et sociales, paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
	1.12- Cahier des Clauses administratives particulières paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page	Oui/Non
2.	<u>Examen détaillé</u> 2.1- Vérification des erreurs arithmétiques et classement des offres(cette étape ne concerne que les offres conformes pour l'essentiel)	
3.	<u>Examen de la qualification</u> (il ne concerne que l'offre la moins disante et conforme pour l'essentiel)	
	Références dans les réalisations similaires 3.1- Justifié d'au moins 02 références d'ouvrages similaires réalisés au cours des 05 dernières années en cours (2021,2022,2023,2024,2025) dont un des marchés au moins à un montant TTC égal au budget prévisionnel de la cotation(justifiés par la 1 ^{ère} et dernière page du contrat + pv de réception ou attestation de bonne fin)	Oui/Non

4	Qualité du personnel	
	Un conducteur de travaux : ingénieur de génie industriel ou de génie électrique justifiant d'une formation dans les énergies renouvelables Bac+3 avec au moins 03 ans d'expérience	Oui/Non
	Chef chantier : Technicien de génie industriel ou de génie électrique justifiant d'une formation dans les énergies renouvelables avec au moins 03 ans d'expérience	Oui/Non
	<i>NB : chaque personnel obtient un « oui » si justifié par une copie certifiée du diplôme, une CNI légalisée et un CV signé et daté</i>	
5	Matériel de Chantier	
	Au moins un pick-up (produire photocopie légalisée de la carte grise ou contrat de location légalisé)	Oui/Non
	Liste du petit matériel de chantier (produire une facture ou tout autre document justificatif)	Oui/Non

24. Le **Maître d'Ouvrage (MO)** invitera par les moyens les plus rapides les Entreprise/s retenue/s pour discussion si nécessaire en vue de finaliser le marché ou pour la signature du marché.

25. Le **Maître d'Ouvrage (MO)** informera par les moyens les plus rapides les autres Entreprises de sa décision d'attribution de marché. Une Entreprise non retenue peut demander des clarifications sur les motifs pour lesquels sa Cotation n'a pas été retenue. Le **Maître d'Ouvrage (MO)** répondra à une telle demande dans le meilleur délai possible.

26. Le **Maître d'Ouvrage (MO)** publiera un avis d'attribution de marché sur son site Web en libre accès, s'il est disponible, ou dans un journal de circulation nationale ou sur UNDB en ligne, dans les 15 jours suivant l'attribution du marché. Les renseignements indiqués comprendront le nom de l'Entreprise retenue, le prix contractuel, la durée du marché, le résumé de sa portée et les noms des autres Entreprises candidates et leurs prix proposés et évalués.

Au nom du Maître d'Ouvrage :

Atok, le 10/08/2026

Le Maire de la Commune d'Atok

(Autorité Contractante)

Pièces jointes:

Annexe 1 : Spécifications (Exigences du Maître d'Ouvrage)

Annexe 2 : Formulaire de Cotation

Ampliations :

- ARMP/Est
- UCR/Est
- DD MINMAP/HN
- DD MINDEVEL/HN
- Pdt CIPM
- Affichages



Jean Yves Bak
Analyste Economiste

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION DE L'EST



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION
AND DECENTRALISATION

EAST REGION

REQUEST FOR QUOTATIONS

No. 0007/DCO/MINDDEVEL/SG/C-ATOK/SIGAMP/CIPM/2026 OF 10/08/2026

FOR THE IMPLEMENTATION OF ELECTRIFICATION WORKS WITH SOLAR STREETLIGHTS
IN WITHIN THE TOURIST CENTER PREMISES, ATOK COMMUNE, HAUT-NYONG
DEPARTMENT, EAST REGION.

Request for Quotations (RC)

1. The Government of the Republic of Cameroon has obtained IDA Credit Agreement No. 72130-CM from the World Bank to finance the cost of the LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT COMMUNITIES PROJECT (PROLOG) and intends to use part of the proceeds of this credit to make authorized payments under the Contract for which this Request for Quotations is published.
2. As part of the implementation of this project, the electrification works using solar streetlights are planned for the localities of **dans l'enceinte du centre touristique**, in the Commune of Atok, Haut-Nyong Department, East Region.
3. The Mayor of the Commune of Atok now invites contractors to submit their quotations for the works described in Annex 1: Client Requirements, attached to this tender document. Upon publication of the Request for Quotations, potential bidders may obtain a free copy from the Atok Commune headquarters or from the PROLOG East Regional Coordination Unit located in Bertoua, KPOKLOTA district (Alain de Paris intersection).

4. The Bank requires compliance with the Bank's Anti-Corruption Guidelines and its applicable sanctions policies and procedures, as set forth in the World Bank Group Sanctions Framework, as established in Annex A of the Contract Conditions.

5. Under this policy, Contractors authorize and must ensure that their agents (whether declared or undeclared), subcontractors, service providers, suppliers, and personnel allow the Bank to inspect all accounts, records, and other documents related to the Request for Quotation and the execution of the contract (if awarded), and to have them verified by auditors appointed by the Bank. Eligibility of Materials, Equipment, and Services

6. Materials, equipment, and services to be supplied under the contract and financed by the Bank may originate in any country, subject to the provisions of paragraph 9. At the request of the Contracting Authority, the Contractor may be required to provide proof of the origin of the materials, equipment, and services.

Eligibility of Companies

7. If the Company is a consortium of companies (CC), all members are jointly and severally liable for the performance of the entire contract in accordance with its terms. The CC will appoint a representative who has the authority to conduct all business for and on behalf of all CC members during the Request for Quotation process and, if the CC is awarded the contract, during the performance of the contract.

8. A Company may be a national of any country, subject to the restrictions under paragraphs 8 and 9 below. An Enterprise is deemed to have the nationality of a country if the Enterprise is constituted, incorporated, or registered in accordance with the laws of that country, as evidenced by its articles of incorporation (or equivalent documents of incorporation or association) and its registration documents, as applicable. This criterion also applies to determining the nationality of subcontractors proposed for any part of the contract, including related services.

9. Enterprises and natural persons may be ineligible if, as indicated in paragraph 9 below, and:

(a) By law or official regulations, the Borrower's country prohibits trade with that country, provided that the Bank is satisfied that such an exclusion does not prevent effective competition for the supply of goods or the awarding of contracts for works or services required; or

(b) By an act of compliance with a United Nations Security Council decision taken under Chapter VII of the Charter of the United Nations, the Borrower's country

prohibits any importation of goods or the awarding of contracts for works or services from that country, or any payment to a country, individual, or entity in that country.

With respect to paragraphs 5 and 7, for the information of Firms, currently, firms, goods, and services from the following countries are excluded from this procurement process:

(a) Under paragraphs 5 and 8(a): "none".

(b) Under paragraphs 5 and 8(b): "none".

A Firm that has been sanctioned by the Bank, The Bank, in accordance with the Bank's Anti-Corruption Guidelines and its applicable sanctions policies and procedures, as set forth in the World Bank Group Sanctions Framework and described in Annex A, paragraph 2.2(d), will not be eligible to submit a quotation or to be awarded or benefit from a contract financed by the Bank, financially or otherwise, for a period as determined by the Bank. A list of excluded firms and individuals is available on the Bank's external website: <http://www.worldbank.org/debarr>.

A firm that is a public enterprise or institution in the Contracting Authority's (CA) country may be eligible to participate in the bidding process and be awarded a contract provided that it can demonstrate, in a manner acceptable to the Bank, that it:

(a) Is legally and financially independent;

(b) Operates under commercial law; and

(c) Is not under the supervision of the Client (CM).

A Company must not have a conflict of interest. Any Company in a conflict of interest situation will be disqualified. A Company may be considered to have a conflict of interest for the purposes of this Request for Quotation process if the Company:

(a) Directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with another Company that has submitted a quotation;

(b) Receives or has received a direct or indirect subsidy from another Company that has submitted a quotation;

(c) Has the same legal representative as another Company that has submitted a quotation;

(d) Has a relationship with another Company that has submitted a quotation, directly or through common third parties, that enables it to influence the quotation of another Company or to influence the Client's (CM) decisions regarding the Request for Quotation process;

(e) Or one of its affiliates participated as a consultant in the preparation of the design or technical specifications of the works that are the subject of the Request for Quotation process;

(f) Or one of its affiliates has been engaged (or is proposed to be engaged) by the Project Owner (PO) or the Borrower for the implementation of the contract;

(g) Would provide goods, works, or services other than consulting services resulting from or directly related to consulting services for the preparation or implementation of the project specified in this Request for Quotation, whether provided by the company itself or by any affiliate that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with that company; or

(h) Has a close business or family relationship with a senior staff member of the Borrower (or the project implementing agency, or a beneficiary of a portion of the loan) who: (i) participates directly or indirectly in the preparation of the Request for Quotation or specifications and/or the evaluation of quotations for the contract in question; or (ii) would participate in the implementation or supervision of that contract unless the conflict arising from that relationship has been resolved in a manner acceptable to the Bank throughout the Request for Quotation and contract execution process.

Validity of Quotations

10. Quotations shall remain valid for up to ninety (90) calendar days after the opening of the bids.

Proposed Price

11. The Contractor must indicate the total price in the form entitled "Contractor Quotation."

12. The Contractor must also provide unit prices for all items of the Work described in the attached Bill of Quantities and Cost Estimate. Items for which no unit price is provided will not be paid to the Contractor by the Project Owner (PO) upon

completion and will be considered covered by the unit prices for other items and prices in the Bill of Quantities and Cost Estimate.

13. Prices will include all duties, taxes, and other levies payable by the Contractor under the Contract, starting from seven (7) days prior to the deadline for submitting quotations.

14. A company that plans to incur expenses in other currencies for inputs necessary for the execution of the work originating from outside the country of the Project Owner (PO) and wishes to be paid accordingly, must indicate a foreign currency of its choice in addition to the local currency: CFA franc BEAC XAF.

15. The currency(ies) of the quotation and the currency(ies) of payment must be the same.

Technical Proposal

16. The company must provide a technical proposal including a description of the work methods, equipment, personnel, schedule, and any other relevant information, in sufficient detail. Details to demonstrate the suitability of its proposal to meet the work requirements and completion deadlines.

(a) Other: The Service Provider shall also submit an administrative file consisting of original documents or certified copies from the issuing authorities, including the following valid documents:

- (i) Stamped Commercial Register;
- (ii) Stamped Tax Compliance Certificate;
- (iii) Signed and stamped Site Plan;
- (iv) Legalized Certificate of Non-Bankruptcy;
- (v) Certificate of Non-Exclusion from Public Procurement;
- (vi) Certificate of Consignment issued by the CNPS (National Social Security Fund);

- (vi) Certificate of Consignment issued by the CNPS (National Social Security Fund);
- (vii) Stamped Tax Registration Certificate;
- (viii) Bank Account Details Certificate;
- (xi) A categorization certificate issued by the competent authority.

(MINTP) Note: Please note that the administrative documents mentioned above must be less than three (3) months old and submitted as originals or certified copies by the competent issuing authority. The absence of any of the above documents does not constitute an exclusion criterion, but these documents will be required and decisive for the awarding of the contract.

Clarifications

17. Any request for clarification regarding this Request for Quotation (RFQ) may be submitted in writing to:

Attention: Mayor of the Commune of Atok

City: Atok

Postal Code: P.O. Box:.....

Country: Cameroon

Telephone Number: 694 274 576/652 282 473

Email Address:

The deadline for receiving requests for clarification, expressed as a number of days before the bid submission deadline, is seven (7) days. The Contracting Authority (CA) will send a copy of its response to all Companies, including a description of the request for clarification, but without identifying its source. Submission of Quotations

18. Quotations must be submitted in seven (7) copies (one (1) original and six (6) copies) along with a USB drive containing a scanned digital copy of the bids (PDF version and editable version). Submit them in a sealed envelope marked:

“REQUEST FOR QUOTATIONS NO. 0007 /DCO/MINDDEVEL/SG/C-ATOK/CIPM/SIGAMP/2026 OF 10/08/2026 FOR THE IMPLEMENTATION OF ELECTRIFICATION WORKS WITH SOLAR STREETLIGHTS IN WITHIN THE TOURIST

19. The deadline for submitting quotations is 08/09/2026 at 08: 00 AM

20. The address for submitting quotations is as follows:

Attention: Mayor of the Commune of Atok

Street: Atok

City: Atok

Postal Code: P.O. Box:.....

Country: Cameroon

Telephone Number: 694 274 576/652 282 473

Email Address:

Opening of Quotations

21. The opening of bids will take place in the conference room of the Commune of Atok, on 08/09/2026 at 09:00 PM, local time, in the presence of the bidders or their duly authorized representatives, by the Internal Procurement Commission (IPC) attached to the Commune of Atok.

Evaluation of Quotations

22. The quotations will be evaluated to ensure compliance with The technical proposal.

▫ Verification that the Quotation Letter is correctly completed, dated, and signed with the name and title of the signatory;

▫ Verification that the Unit Price Schedule and the Descriptive and Quantitative Estimate are duly completed, dated, and signed;

▫ Evaluation of the technical qualification of each admissible offer according to the offer evaluation grid;

Document No. Description BINARY RATING

1. Presentation of the Offer

Compliance with the order prescribed in the tender specifications and color-coded dividers: Yes/No

Legibility and Pagination: Yes/No

2. References in Similar Projects

List of references for the last 5 years (2021, 2022, 2023, 2024, 2025): Yes/No

Justified by at least 2 references for similar projects completed (justified by the first and last pages of the contract + acceptance report or certificate of completion):
Yes/No

3. Personnel Qualifications

Site Supervisor

Diagram (Industrial Engineering, Electrical Engineering, or Renewable Energy Engineering, Bachelor's degree + 3 years) dated and signed: Yes/No

Site Supervisor's Curriculum Vitae, dated and signed: Yes/No

Seniority ≥ 3 years of experience in a similar field: Yes/No

Site Manager

Diagram (Technician) Industrial Engineering or Electrical Engineering degree or BTS (Advanced Vocational Diploma) in Renewable Energies (Bac+2) dated and signed

Yes/No

Curriculum Vitae of the Site Supervisor, dated and signed Yes/No

Seniority ≥ 2 years of experience in a similar field Yes/No

4 Site Equipment

List of small equipment consistent with the tasks (provide photocopies of purchase invoices or rental invoices) Yes/No

5 Work Execution Methodology

Detailed technical note concerning the organization of the work Yes/No

Description of socio-environmental protection rules (environmental protection, safety, health and hygiene of site personnel) Yes/No

Detailed work execution schedule with deadlines $\leq$ ninety (90) days Yes/No

6 Technical Specifications, initialed on each page, dated and signed on the last page Yes/No

7 Environmental and Social Specifications, initialed on each page, dated and signed on the last page Yes/No

8 Specifications Special administrative clauses initialed on each page, dated and signed on the last page. Yes/No

Total yes votes: .../17

Note: Only bids that receive 14 out of 17 "yes" votes will be admitted to the next stage of the process.

☐ Verification of arithmetic operations, by multiplying unit prices by quantities
~~where necessary and using the price in words to make any required corrections;~~

- Preparation of a summary table of Quotations based on the corrected amounts, ranked in ascending order.

For evaluation and comparison purposes, the currency(ies) of the quotations must be converted into a single currency. The currency to be used for comparison, to convert the proposed prices, expressed in various currencies, into the comparison currency at the sales exchange rate, will be: CFA franc (XAF). The source of the exchange rate is: the Bank of Central African States (BEAC). The exchange rate date is twenty-eight (28) days prior to the bid submission deadline. (Note: If the reference currency is not quoted on this date, the exchange rate will be that of the last quoted day prior to the date.)

23. For technically compliant quotations, the total estimated prices, excluding provisional sums and any contingency provisions, but including time and materials work when their prices are competitively established, will then be compared to determine the lowest estimated price(s).

Contract Award

24. The Contract will be awarded to the Company that meets the eligibility requirements in accordance with the Tender Specification, that offers the lowest estimated price(s), that provides a technically compliant quotation, and that guarantees completion of the work by the specified date.

25. The Contracting Authority (CA) will invite the selected Company(ies) for further discussions, if necessary, to finalize the contract or to sign it, using the most expeditious means.

26. The Contracting Authority (CA) will inform the other Companies of its contract award decision using the most expeditious means. An unsuccessful Company may request clarification on the reasons why its Quotation was not selected. The Contracting Authority (CA) will respond to such a request as soon as possible.

27. The Contracting Authority (CA) will publish a contract award notice on its publicly accessible website, if available, or in a national newspaper or on UNDB online, within 15 days of the contract award. The information provided will include the name of the selected Company, the contract price, the contract duration, a

27. The Contracting Authority (CA) will publish a contract award notice on its publicly accessible website, if available, or in a national newspaper or on UNDB online, within 15 days of the contract award. The information provided will include the name of the selected Company, the contract price, the contract duration, a summary of its scope, and the names of the other bidding Companies and their proposed and evaluated prices.

On behalf of the Client:

ATOK, the 10/08/2026

The Mayor of Atok Council

Attachments:

Annex 1: Works Requirements

Annex 2: Quotation Form

Annex 3: Contract Forms



Jean Yves Bak
Analyste Economiste

Ampliations :

- ARMP/Est
- UCR/Est
- DD MINMAP/Haut-Nyong
- DD MINDEVEL/Haut-Nyong
- Pdt CIPM